

## TRIBUNE

Philippe Alluin

Ingénieur-architecte, fondateur du Réseau d'ingénieries pour l'architecture et le développement durable ReeZOME

## Plan de relance : « Les aides à la rénovation énergétique des logements vont être de fait divisées par trois »

L'ingénieur et architecte Philippe Alluin dénonce les faux-semblants du dispositif de rénovation énergétique inclus dans le plan France Relance.

Publié hier à 08h00, mis à jour à 11h54 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

**Tribune.** Les annonces étaient prometteuses : avec un tiers du plan consacré à la transition énergétique, on s'attendait à une réelle avancée, notamment dans la rénovation énergétique des bâtiments. La consommation énergétique des logements représente 30 % de la dépense énergétique totale.

Le dispositif MaPrimeRénov, présenté en grande pompe comme un nouveau dispositif, doit permettre, selon le gouvernement, un démarrage de la fameuse massification de la rénovation énergétique des logements. En réalité, ce dispositif est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il succède en effet au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) supprimé depuis cette date.

Présenté dès janvier comme plus simple et plus efficace, le nouveau dispositif masquait en réalité un habile tour de passe-passe de Bercy : aux 2 milliards d'euros par an affectés jusqu'en 2019 au CITE se substitue un budget de 800 millions dont est doté MaPrimeRénov, une somme qui provient d'ailleurs du budget du dispositif « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), lui aussi supprimé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 !

**Lire aussi** | Avec son plan de 100 milliards, le gouvernement compte redresser l'économie d'ici à 2022

Réservé dans un premier temps aux catégories « très modestes » et « modestes », MaPrimeRénov devra être étendu à tous les ménages et aux copropriétés à compter de janvier 2021. Mais cet élargissement à tous les ménages n'est en fait pas dû au plan de relance. Les 2 milliards sur deux ans qui y sont affectés dans le cadre du plan de relance ne sont ni plus ni moins ce que Bercy avait prévu d'affecter lors de la suppression du CITE. Et c'est moins de la moitié de ce que l'Etat dépensait chaque année pour soutenir la rénovation énergétique des logements, avec les 2 milliards par an du CITE, et les 800 millions de l'ANAH.

### Bel effort de communication

Somme toute, on passe de 2,8 milliards d'euros par an en 2019 à 1 milliard d'euros par an en 2021. Avec le plan dit « de relance », les aides à la rénovation énergétique des logements auront donc été divisées par trois...

**Tout est en place pour diviser les copropriétaires, et donc ralentir la rénovation énergétique en copropriété**

Mais, nous dit-on, ce dispositif sera plus simple. Là encore, bel effort de communication pour masquer ce qui va encore se complexifier. Si le CITE était simple et universel, les demandes d'aide « Habiter mieux », destinée aux ménages très modestes et modestes, étaient instruites par les opérateurs de l'ANAH à travers une enquête auprès de chaque ménage pour déterminer son éligibilité : la démarche était si longue, si complexe et si tatillonne que l'ANAH n'a jamais été en mesure de dépenser les sommes affectées à ce dispositif.

## Édition du jour

Daté du lundi 28 septembre



Lire le journal numérique

Les éditions précédentes

PUBLICITÉ

**L'OBSS**  
HORS-SÉRIE  
**L'ÉTERNEL EMPIRE**  
2 000 ans  
de puissance chinoise



Commandez  
votre hors-série  
dès maintenant

J'achète

Or, le nouveau dispositif MaPrimeRénov sera géré par l'ANAH. En 2021, deux catégories seront ajoutées aux deux premières (« très modestes » et « modestes ») : une catégorie « intermédiaire », et une catégorie correspondant aux deux derniers déciles de revenus. Les effets de seuil, source de conflits et de jalousie au sein des copropriétés, déjà dénoncés dans le dispositif ancien, vont se multiplier.

**M Lire aussi** | « Nos bâtiments sont obèses quand l'urgence climatique exige une architecture ascétique »

Chaque copropriétaire devra, s'il veut obtenir la subvention, passer par les fourches caudines de l'ANAH. Et les copropriétaires relevant des deux catégories ajoutées seront bien déçus lorsqu'ils découvriront que le montant octroyé est très inférieur à l'ancien CITE. Tout est en place pour diviser les copropriétaires, et donc ralentir la rénovation énergétique en copropriété.

### Arbitrages contestables

Au-delà de la réduction des sommes affectées au logement, ce sont les arbitrages du gouvernement qui sont contestables : les 5 milliards d'euros affectés à la rénovation des bâtiments publics sont le fruit des propositions des industriels du bâtiment qui n'ont jamais pu pénétrer le marché des logements, malgré tous les efforts du plan Bâtiment durable, qui pourtant leur avait concocté un dispositif sur mesure, le contrat de performance énergétique (CPE).

Les bénéfices des opérations de rénovation énergétique étant alors captés par les entreprises prestataires, les copropriétés n'y ont jamais souscrit. Avec le plan de relance, les industriels et les majors du BTP ont enfin trouvé un marché facile d'accès : la commande publique.

**M Lire aussi** | « Une approche technicienne du bâtiment ne suffira pas à répondre au défi énergétique »

Plutôt que de dépenser ces sommes, Bercy – où les dogmes anciens ont toujours cours – aurait été plus inspiré de suivre les avis des économistes. En empruntant à taux négatif sur vingt-cinq ou trente ans, l'Etat peut mettre à disposition des collectivités locales les sommes nécessaires pour réaliser les travaux, les annuités étant couvertes sur ce temps long par les économies d'énergie. Mais cela aurait nécessité un contrôle technique des opérations indépendant des entreprises, ce que les industriels et les majors du BTP ne souhaitent pas.

Quant aux copropriétés, elles attendent toujours un dispositif spécifique et adapté qui, sous réserve d'arbitrages objectifs et impartiaux, pourrait être à budget constant.

A l'issue du premier Grenelle de l'environnement, en 2007, le ministre de l'écologie d'alors, Jean-Louis Borloo, se réjouissait : « On passe de la République de l'annonce à la République de l'action. » Treize ans après, nous voilà revenus à la République de l'annonce.

**Philippe Alluin** (Ingénieur-architecte, fondateur du Réseau d'ingénieries pour l'architecture et le développement durable ReeZOME)

### Les plus lus

- 1 Etats-Unis : Donald Trump rattrapé par des révélations sur ses impôts
- 2 Une vidéo de l'assailant de l'attaque de Paris intrigue les enquêteurs
- 3 Le Covid-19 a fait au moins un million de morts dans le monde